

J'ai vu la culotte de Valérie Trierweiler, la boycottteuse de Zemmour...



Elle a des principes, Valérie Trierweiler... Mais des principes à géométrie variable. Au Qatar, elle est habillée à l'occidentale, version soirée partouze. Mais au Maroc, elle est dans le registre de la pudeur, version mère accompagnatrice voilée.



Pourtant, elle affirme ne pas rigoler avec les principes, Valérie Trierweiler. Elle a donc décidé de planter la chaîne CNews, qui avait eu l'audace de prendre Éric Zemmour comme consultant, quatre jours par semaine. Et, dans la foulée, elle a aussi boycotté C8, parce que c'est le même groupe de CNews, et qu'elle ne le savait pas quand elle a accepté l'invitation. C'est qu'elle a des principes, l'ancienne première dame de France !

<https://www.programme-tv.net/news/tv/241952-apres-cnews-valerie-trierweiler-boycott-aussi-c8-et-plante-valerie-benaim-a-la-derniere-minute-agacee-lanimatrice-sexplique/>

Bien qu'elle n'intéresse plus grand monde, elle a cru bon d'écrire un nouveau bouquin, qui fera sans doute un bide, comparé au succès de son livre « Merci pour ce moment » où, cocufiée par Hollande avec Julie Gayet, elle réglait ses comptes, et dénonçait son ancien compagnon, qui se foutait des Français pauvres en parlant des « sans-dents ».

C'est que c'est une teigneuse, la Valérie. Elle paraît avoir la gifle facile, on ignore si Hollande s'est déjà fait torgnolé la tranche, et si ce masochiste couyemol a aimé. Mais on lui prête aussi un baston avec l'ancienne femme de Sapin, celui qui tire sur l'élastique de la culotte des jeunes journalistes.

Elle avait aussi giflé Mohamed Rizki, candidat UMP aux municipales de 2014 et qui lui avait demandé des nouvelles de François Hollande, son ex-compagnon, dans un café du XV^e arrondissement de Paris. Ce qui pouvait paraître effectivement comme un foutage de gueule. Le giflé avait déposé plainte, Valérie aura un simple rappel à la loi, et l'affaire n'ira pas plus loin.

Elle a aussi la plainte facile, Valérie. Le 20 octobre 2011, elle porte plainte contre X pour « collecte et traitement illicite de données personnelles » auprès du parquet de Paris,

à la suite de la parution le 4 octobre du magazine *L'Express* affirmant dans un article qu'au début 2011, elle aurait fait l'objet d'une enquête sur son passé et son entourage de la part d'une section de la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris.

Le 5 juin 2013, le tribunal de grande instance de Paris avait condamné les auteurs et la maison d'édition du livre *La Frondeuse*, biographie non autorisée de Valérie Trierweiler, à verser à celle-ci 10 000 euros de dommages et intérêts pour violation de la vie privée ; le magazine *Point de vue* est en outre condamné à lui verser, ainsi qu'à l'un des auteurs de l'ouvrage, 3 000 euros. Valérie Trierweiler a choisi de reverser ces sommes à des œuvres caritatives. Le livre lui prêtait une relation avec l'homme politique Patrick Devedjian, ce qui, si cela était exact, confirmerait qu'elle n'est pas sectaire.

Elle est actuellement engagée aux côtés de quatre associations : le Secours populaire français, Fondation Danielle-Mitterrand – France Libertés, Action contre la faim et Association européenne contre les leucodystrophies. On ignore par contre si elle a versé l'intégralité de ce que lui a rapporté la vente de son livre (on parle de 400 000 exemplaires, soit 800 000 euros de droits d'auteur) aux migrants de Calais et d'ailleurs, qu'elle avait été soutenir, par notamment une poignée de main torride.



On la dit actuellement en couple avec un ancien rugbyman. Voilà un symbole viril qui doit la changer de la couyemol qui lui a servi de compagnon pendant près de dix ans, mais c'est en même temps une terrible régression sociale.

On ignore si, dans les dîners mondains, elle remet sa tenue qatarienne...

Bernard Bayle